

Poitiers, le 8 novembre 2018

De : Sophie Baliteau,
Présidente de l'Association des professeurs d'italien
de l'Académie de Poitiers



A : Monsieur le Recteur de l'Académie

*copie à Josette Juanico
Présidente FNAI (Fédération Nationale des
Associations d'Italianistes)
37 rue Pierre Dupré
13008 Marseille*

Objet : Place de l'enseignement de l'italien dans le lycée réformé

Monsieur le Recteur,

Par cette lettre, les enseignants d'italien de l'Académie, représentés par notre association, souhaitent tout d'abord exprimer leur interrogation face au projet de réforme du lycée tel qu'il a été annoncé par Monsieur Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale.

En effet, alors que la rencontre entre l'ancien Président du Conseil Italien, Monsieur Paolo Gentiloni et le Président de la République, Emmanuel Macron, ainsi que la mise en œuvre du traité du Quirinal nous avaient rendus très optimistes, nous étions en situation de penser que l'Italien pouvait espérer une place vraiment plus importante dans nos établissements scolaires.

Mais pourra-t-il en être ainsi ? Notre interrogation inquiète se fonde sur deux aspects de la réforme :

D'une part, l'italien enseigné comme LV3 dans de très nombreux établissements ne serait maintenu que comme une option facultative. Si cela est bien vrai, cette option de LV3 sera beaucoup moins souvent choisie par les élèves qui hésiteront à la suivre, en plus des trois spécialités de Première. Nous rappelons qu'il s'agit d'une option facultative enseignée à raison de 3 heures hebdomadaires. Or, de nombreux lycées de l'Académie proposent l'italien actuellement, uniquement en LV3.

D'autre part, il semble que l'option de spécialité « Langue, Littérature et Culture Etrangère-italien LV1 ou LV2 » ne pourra exister que très rarement voire pas du tout dans nos lycées, même dans les établissements où l'italien est à la troisième place des langues enseignées. Sachant que le Patrimoine Culturel de l'Italie représente 60% du Patrimoine européen et 40% du Patrimoine mondial, comment est-il possible d'écarter une telle ouverture culturelle pour nos élèves ?

Nous avons du mal à comprendre de tels choix dans une conjoncture particulièrement heureuse pour l'Italien avec une croissance constante et importante de l'attrait des élèves pour notre matière. Un développement rendu possible grâce à l'excellent travail de nos inspecteurs et à l'engagement permanent du corps enseignant. Les professeurs d'italien, souvent sur deux établissements s'investissent énormément, bien au-delà des simples cours, en organisant avec enthousiasme et profit des partenariats multiples, des spectacles, des échanges et des voyages scolaires et en participant activement à la liaison école-collège-lycée-Université ainsi qu'à la vie de leur(s) établissement(s).

Si la réforme est appliquée comme annoncé, l'offre linguistique proposée aux élèves par les établissements risque d'être réduite, ce qui impliquerait que la quasi-totalité de nos jeunes étudieraient les deux mêmes langues vivantes. Cela signifierait un appauvrissement terrible de l'accès aux cultures européennes variées.

Par ailleurs, l'impact sur les services des enseignants serait sans doute important, au point que nombre d'entre eux, y compris parmi les titulaires, risqueraient de se trouver sans élèves dès la rentrée 2019, du fait de la réduction du nombre de groupes d'élèves étudiant l'italien. Que deviendraient alors ces enseignants si motivés ?

Aussi, nous aspirons à une volonté politique forte et affirmée de diversification de l'offre linguistique de la maternelle au supérieur, encourageant réellement le maintien de l'italien afin que les élèves puissent bénéficier d'une pluralité de choix.

Nous souhaitons un suivi cohérent de l'enseignement de l'italien, afin qu'il soit proposé dans l'enseignement supérieur (université, BTS, IUT, classes préparatoires...) afin de ne pas léser les élèves volontaires et passionnés qui ont fait le choix de cette langue au collège, en LV1 ou LV2, mais également au lycée en tant que LV3.

C'est dans cet esprit que nous vous demandons de bien vouloir œuvrer pour engager nos chefs d'établissement à proposer dans la structure des lycées, autant que faire se peut, la spécialité « Langue, Littérature et Culture Etrangère– italien LV2 ou LV1 mais aussi de maintenir la spécialité italien LV3 également sous la forme d'une LLCE ».

En vous remerciant chaleureusement pour votre lecture attentive, nous comptons sur votre soutien pour relayer nos demandes auprès des décideurs politiques.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de notre profond respect.

Sophie Baliteau,
Présidente de l'APIAP